

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CHAPELOTTE Séverine, CHARTON Laurent, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

ABSENTS : BAILLY Sylvain, ECOIFFIER Ludovic, GAUDILLIER Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS : PEGUILLET Patrick (pouvoir à CLAVIER Hervé)

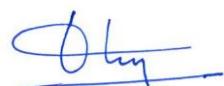
SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Rembourser l'acompte de la location de la salle polyvalente, après l'annulation en décembre.
- Facturer à M. GUERAUD le bois abattu sans autorisation au même prix que les grumes de hêtres vendus par la commune en 2025, soit 67.50 € HT le m³, le montant de la facture s'élève donc à 168 € 75 HT – 202.50 € TTC.
- Rappeler que l'abattage de bois en dehors des affouages et sans aviser la mairie est strictement interdit, que les engins type mini pelle avec grapin ne sont pas autorisés pour les affouagistes, que le bois d'affouage doit être façonné.
- Infliger une amende de 200 € à M. GUERAUD Patrice pour avoir coupé des arbres en dehors du lot défini lors du tirage au sort et renumérotés sans autorisation.
- Intégrer un article définissant les modalités de partenariat au sein de la régie foire d'automne comme présenté par la commission Foires avec 4 packs partenaires différents.
- Valider l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne au Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT